

Fitness

- [PREAMBULE](#)
- [1 - GENERALITES](#)
- [2 - USAGE DES EQUIPEMENTS](#)
- [3 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE](#)
- [Annexes](#)

PREAMBULE

Le présent Règlement Intérieur est destiné à régir l'espace Forme de la Tour AURORE (ci-après « l'Ensemble immobilier » sis à Courbevoie (Hauts de Seine) 18,19 Place des reflets 92400), propriété de la SNC AER 2 (ci-après désigné « Bailleur »).

L'Espace Forme propose un espace dédié aux cours collectifs complété par deux vestiaires (hommes et femmes).

L'Espace Forme est accessible à tous les adhérents selon le planning des cours et pendant la présence d'un éducateur sportif. En dehors des cours L'Espace Forme est fermé.

Les adhérents de l'Espace Forme sont réputés connaître le présent règlement intérieur, l'accepter et s'y conformer sans réserve. L'utilisation de l'Espace Forme est régie par le présent règlement qui s'impose à tous, ainsi que les règles d'usage de la courtoisie, du respect de l'autre et de la sportivité.

Le présent règlement complète le règlement intérieur de l'ensemble immobilier.

1 - GENERALITES

Art.1 – L'accès à l'Espace Forme et aux installations sportives est réservé aux salariés des sociétés locataires ou occupants de l'Immeuble.

Art.2 – Pour adhérer à ce service, chaque utilisateur devra :

- Se conformer sans aucune restriction ni réserve au présent règlement intérieur ;
- S'inscrire via l'application MMSPORT ;
- Certifier dans l'application n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du sport en général. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois et procéder à une inscription en contactant MMSPORT à l'adresse suivante :

info@mmsport.fr (à confirmer).

Les cours auront lieu du 1er janvier au 30 juillet et du 1er septembre à la mi-décembre. Les adhérents seront prévenus par voie d'affichage et/ou via l'application MMSPORT des dates exactes d'interruption des cours au moins deux (2) semaines à l'avance.

2 - USAGE DES EQUIPEMENTS

Art.3 – Consignes aux adhérents

Le port d'une tenue de sport correcte et propre est exigé pour la pratique des activités sportives. Toute tenue doit être adaptée à la pratique sportive. Les cordons, ceintures ou écharpes et, plus généralement, tout vêtement ou objet, susceptibles d'être entraînés par le fonctionnement des accessoires sont interdits.

Par mesure d'hygiène, chaque adhérent devra apporter une serviette propre de façon à éviter les projections et/ou les traces de sueurs. Ainsi, à titre d'exemple, l'utilisateur devra s'assurer de poser sa serviette sur les tapis de sol pendant leur utilisation.

Il est impératif d'utiliser les poubelles mises à disposition dans les vestiaires et dans l'Espace Forme.

Dans le respect de l'hygiène de chacun et de tous, il est fortement recommandé de prendre une douche après l'activité sportive.

Les sacs et manteaux sont interdits dans la salle et doivent obligatoirement rester aux vestiaires.

Il est formellement interdit de pratiquer une activité avec des chaussures ayant servi à l'extérieur. Le port de chaussures de sport propres, adaptées et antidérapantes est obligatoire pour l'accès aux salles.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Espace Forme. De plus, ni boissons ni nourriture ne sont admises au sein de l'Espace Forme.

Chaque adhérent pourra grâce à son adresse courriel professionnelle et mot de passe accéder à l'environnement de l'Espace Forme et suivre l'actualité de la salle de sport via l'application MMSPORT.

L'accès à l'Espace Forme se fera via le badge de l'immeuble.

L'accès à l'Espace Forme est personnel et ne peut être prêté à un tiers ; l'adhérent ne peut permettre l'accès de l'Espace Forme à une tierce personne, sous peine de suspension d'abonnement.

Utilisation des vestiaires

Des casiers de rangement sont mis à la disposition des adhérents dans les vestiaires. Ils ne sont pas nominatifs.

Chaque adhérent devra utiliser un cadenas (en fonction du type de fermeture) afin de pouvoir fermer et ouvrir le casier. Les casiers sont réservés aux effets personnels des adhérents.

Les casiers sont mis à la disposition des utilisateurs sous leur entière responsabilité. Les utilisateurs devront vérifier la bonne fermeture du casier mis à disposition pendant l'entraînement ainsi qu'en toute circonstance. Les utilisateurs devront s'abstenir d'y entreposer des objets de valeur.

Les casiers devront être libérés après chaque séance.

Les responsables de l'Espace Forme ou les services de sécurité de l'Immeuble se réservent le droit d'ouvrir un casier, s'ils jugent qu'il est occupé en contradiction avec le présent règlement intérieur, ou pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et de le vider de son contenu.

Utilisation des douches

Chaque utilisateur devra se munir de sa propre serviette de bain et ses produits de toilette.

Les chaussures de sport sont interdites dans les zones d'eau.

Le séchage devra intervenir dans les seules zones humides afin d'éviter de rendre glissant le sol des vestiaires.

Il est interdit aux utilisateurs de se raser, de s'épiler, ou d'utiliser tous autres soins corporels salissants.

Chaque utilisateur devra s'assurer de laisser la douche propre après utilisation.

En tout état de cause, les effets personnels de chaque adhérent restent sous sa seule responsabilité, quel que soit l'endroit où il les entrepose.

Dans les douches, chaque adhérent doit prévoir d'apporter sa serviette de bain.

L'utilisation des douches se fait sous la responsabilité exclusive de l'adhérent, aucune surveillance spécifique n'étant assurée.

Les cours

Pour les horaires de cours de fitness, il convient de se reporter au planning disponible sur l'application MMSPORT ou affiché dans l'Espace Forme.

Les cours sont sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés.

CBRE PM se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et des cours durant l'année.

Chaque adhérent(e) devra au préalable s'inscrire aux cours depuis l'application MMSPORT.

Si un cours est affiché complet, l'adhérent pourra s'inscrire en liste d'attente et être prévenu si une place se libère. En cas d'affluence sur certains cours des restrictions pourront être appliquées afin de permettre une rotation parmi les participants.

Chaque adhérent(e) devra prendre le soin de se désinscrire au cours s'il ne compte plus venir (possibilité d'effectuer la désinscription jusqu'à l'heure de début du cours). Des restrictions pourront être appliquées en cas de non-participation sans désinscription préalable (plus de 3 par mois).

3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Art.4 – CBRE PM décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels à l'intérieur de l'Immeuble, de l'Espace Forme, et en particulier en cas de vol dans les casiers.

Art.5 – L'utilisateur s'engage à adopter une attitude de respect à l'égard du matériel en salle et des autres utilisateurs.

Tout fait contrevenant aux lois pénales et celles protégeant les droits des tiers (en ce compris notamment, le vol, les violences physiques ou verbales, les atteintes aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène ou de sécurité, la dégradation intentionnelle des appareils et installations de l'Espace Forme, l'introduction de tiers dans l'Espace Forme, la consommation ou la mise en circulation de produits dopants) pourra donner lieu à une décision de suspension d'accès à l'espace Forme.

Art.6 – Les utilisateurs ont pleinement connaissance de leur état de santé avant toute activité sportive dans l'Espace Forme et sont présumés avoir vérifié la compatibilité de leur état de santé avec la pratique des activités sportives dans la Salle de Sport auprès de leur médecin traitant.

Les utilisateurs sont présumés connaître le bon fonctionnement des installations de l'Espace Forme.

Art.7 – CBRE PM ne pourront être tenues responsables d'un quelconque problème lié à la santé d'un adhérent ou à l'utilisation d'un appareil.

Art.8 – En cas d'accident, une trousse de secours destinée à apporter les premiers soins et un défibrillateur cardiaque sont accessibles dans l'Espace Forme et l'adhérent devra prévenir immédiatement le PC sécurité via le bouton d'urgence.

Art.9 – Tout propos incorrect, comportement ou tenue indésirable sera notifié au contrevenant par MMSport ou CBRE PM. Aussi, toute violation du présent règlement intérieur, ainsi que des lois, règlements et autres normes applicables à l'Espace Forme, peut entraîner une décision d'interdiction d'accès à l'espace Forme temporaire ou définitive.

Art.10 – Par l'adhésion au service, chaque utilisateur accepte le présent règlement intérieur et les procédures de sécurité, et s'engage à les accepter et s'y conformer sans réserve. Il est réputé en avoir parfaite connaissance.

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'Espace Forme.

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment, en tout ou partie, pour des motifs légitimes, notamment et sans limitation pour des motifs de sécurité, d'amélioration de la qualité de l'Espace Forme ou pour tenir compte d'une évolution législative, réglementaire ou jurisprudentielle. Le règlement modifié est applicable dès son affichage à l'entrée de l'Espace Forme.

Annexes

[03_02_03 - Planning cours.pdf](#)

[03_02_02 - Inscription.pdf](#)